



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Société nationale des poudres et explosifs : Finistère

Question écrite n° 59727

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan interroge M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation de l'usine de la SNPE de Pont-de-Buis-les-Quimerch. Il semble être question d'un transfert de la production de certains matériaux composites dans le Nord de la France. Un tel projet serait en contradiction avec une politique d'aménagement du territoire pour la Bretagne et contraire également aux assurances formulées par M le ministre de l'aménagement du territoire en 1989. En conséquence, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer la réalité de ce projet et en fonction de celle-ci la position du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - La localisation à Lievin (Pas-de-Calais), dans une usine du groupe SNPE, de la fabrication d'un produit en matériaux composites, initialement étudiée à Pont-de-Buis (Finistère), s'impose tant du point de vue technique que du point de vue économique pour conserver le marché concerné. En effet, l'usine de Lievin possède une compétence reconnue dans le domaine des pièces de haute technologie ainsi que les outillages les mieux adaptés pour les réaliser. L'activité et la pérennité de Ponts-de-Buis n'en seront au demeurant nullement affectées. Le site va d'ailleurs bénéficier : d'une part de la reprise par la SNPE, dans le courant du second semestre 1992, de l'activité « poudre de chasse » de la société italienne BPD du groupe Fiat ; d'autre part, du démarrage, courant 1993, de la ligne de production des générateurs de gaz destinés aux sacs gonflables (« airbags »), qui tendent à se généraliser dans les véhicules automobiles.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59727

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2996